

<https://rouen-nord.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article228>



# Prix "Non au harcèlement"

- Actions - Concours ouverts aux scolaires -



Date de mise en ligne : samedi 12 octobre 2019

---

Copyright © Circonscription de Rouen Nord - Tous droits réservés

---

### Une action pour lutter contre le harcèlement

Le prix "Non au harcèlement" est organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avec le soutien de la Mutuelle MAE.

Il a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement et le cyber-harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo .

Celle-ci sert de support de communication pour le projet pérenne qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

Pour participer, les élèves doivent envoyer la production réalisée en groupe ainsi que leur projet au référent harcèlement de leur académie.

Un jury académique remettra un prix "coup de cœur académique" d'une valeur de 1000 euros, financé par le MAE, et sélectionnera les nommés pour le jury national.

Les lauréats nationaux recevront chacun un prix de 2.000 euros pour accompagner la mise en œuvre de leur projet. Tous les supports de communication produits par les élèves seront utilisés comme outils de prévention.

Les 3 rubriques du concours pour la septième édition

Six prix « non au harcèlement », répartis par cycle/âge et type de support

- Nouveauté : un prix spécial école élémentaire, sous forme d'affiche ou de vidéo, accessible dès la classe de CP ;
- un prix cycle 3 (classe de CM1 à 6ème, ouvert au CE2), affiche ou vidéo ;
- deux prix cycle 4 (classe de 5ème à 3ème), affiche et vidéo ;
- deux prix lycée (classe de seconde à terminale), affiche et vidéo.

Deux prix spéciaux harcèlement sexiste et sexuel, cycle 4 et lycée

Un prix cyber, toutes catégories et âges confondus

Les modalités de participation sont disponibles sur eduscol :

<https://eduscol.education.fr/cid72752/prix-mobilisons-nous-contre-harcelement.html>

#### Calendrier 2019-2020

- le 31 janvier 2020 : date limite d'envoi des créations dans les académies ;
- du 3 février 2020 au 13 mars 2020 : sélection par les jurys académiques, et début des remises des prix académiques, qui peuvent avoir lieu jusqu'à la fin du mois de juin 2020 ;
- du 4 mai 2020 au 12 mai 2020 : sélection par le jury national ;
- du 4 juin 2020 au 11 juin 2020 : remise nationale des prix

Pour en savoir plus

A noter : la Journée nationale de lutte contre toutes les formes de harcèlement entre élèves aura lieu cette année le jeudi 7 novembre.